



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2024

(99)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit à huis clos aujourd'hui, à 18 h 44, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Brian Francis (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnot, Francis, Martin, McBean, McNair, Tannas et White (7).

Participant à la réunion : Sara Fryer et Antoine Csuzdi-Vallée, analystes, Bibliothèque du Parlement; Jérémie Spadafora, conseiller en communications et Chelsea DeFazio, agente de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 octobre 2023, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones. (Sujet : Cadre canadien des droits de la personne)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité discute à huis clos d'un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette la transcription de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et/ou le personnel; qu'elle soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, incluant le titre, dans les deux langues officielles, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat, dans les deux langues officielles, le plus tôt possible, et à demander une réponse complète et détaillée au gouvernement.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité pour promouvoir le rapport avec l'appui de la Direction des communications, de la télédiffusion et des publications du Sénat.

À 19 h 32, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 octobre 2023, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones. (Sujet : Voix de jeunes leaders autochtones 2024)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité discute à huis clos d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 19 h 41, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Sébastien Payet